



Révision de la position sur la pratique des « Standards Setting »

Rédigé par la commission enseignement 2021-2022

Contexte :

Le 5 juillet 2018, sous l'impulsion de l'ADEF/LLL (Louvain Learning Lab), le QOPA (Service d'appui à l'offre et la qualité des programmes académiques) et l'AGL, le CEFo a pour la première fois approuvé à l'unanimité une note de position sur "les bonnes pratiques en matière de QCM" dont le point majeur était l'interdiction de l'utilisation des points négatifs dans les QCM. Cette note de position argumentait le fait de proscrire les points négatifs dans les QCM qui sont considérés comme une pratique pédagogique qui apporte plus de négatif que de positif (annexe 1).

L'AGL et notamment sa délégation CEFo a soutenu la proposition de proscrire les points négatifs dans les QCM et a soutenu l'utilisation de "Standard Setting" (augmenter le seuil de réussite) comme leur imposait la note du conseil AGL de 2016 prenant position sur le QCM à point négatif et le Standard Setting (annexe 2).

Malgré la focalisation du débat sur les points négatifs et le Standard Setting, vous pouvez observer que l'annexe 1 comporte d'autres aspects qui se sont fait éclipser (le principe d'alignement pédagogique, la règle des "160" (que la délégation AGL au CEFo avait fortement soutenu à l'époque), la promotion de la formation aux méthodes d'évaluation, ...).

Le 25 mai 2020, le Conseil Académique approuve le RGEE (Règlement Général des études et des examens) qui apporte la modification rendant l'utilisation des points négatifs dans les QCM proscrite (voir Art. 60 du RGEE). Suite à cela, l'interdiction d'utilisation de points négatifs dans les évaluations QCM entre en application directement à la rentrée académique de septembre 2020.

Depuis, c'est à la liberté de chaque professeur.e de décider d'une alternative ou non au niveau de l'évaluation. Certain.es ont, par exemple, choisi de remplacer les points négatifs par du standard Setting (devoir faire 12-13-14 ou plus à l'examen pour avoir 10/20 à l'unité d'enseignement). D'autres professeur.es ont fait preuve d'une certaine imagination multipliant ainsi les alternatives pour absolument remplacer les points négatifs comme : commencer son examen en dessous de zéro ou même avoir un

questionnaire de 20 QCM dont les 10 premières bonnes réponses valent 0,8 points et les 10 suivantes 1,2. Des pratiques qui ne figuraient pas dans les discussions sur les alternatives pédagogiques aux points négatifs. Précisons toutefois, que les professeur·es n'ont pas attendu la suppression des points négatifs pour utiliser le standard setting, cela existait déjà auparavant.

Mais, un étudiant de la faculté de PSP après un échec (qui n'aurait pas été un échec sans le Standard Setting) décide de saisir le conseil d'État en procédure d'extrême urgence. Le conseil d'État, le 3 mai 2021, prend position et annonce que le seuil de réussite au-dessus de 10/20 est contraire au décret paysage (annexe 3).

L'utilisation du Standard Setting qui devait être une exception lorsqu'il n'était pas possible de mettre en place des alternatives comme la règle des "160" mais elle est devenue la règle en termes d'évaluation par QCM dans différentes filières. Les Standard Setting sont parfois utilisés avec abus par certain·es enseignant·es. Bien qu'il s'agisse d'un outil permettant de limiter la réussite abusive des QCM, il provoque du stress auprès des étudiant·es et apporte beaucoup de confusion en termes de recours, de respect du décret paysage, etc. Or, d'autres méthodes existent pour limiter la réussite abusive lors d'évaluation par QCM sans utiliser de pénalités (en commençant à -3) ou en augmentant le seuil de réussite.

C'est pourquoi, nous souhaitons que le conseil se repositionne sur la question des Standard Setting, il nous semble important de pouvoir dénoncer les abus liés à cette pratique et promouvoir la règle des "160" qui est plus transparente vis-à-vis des étudiant·es et ne nécessite pas de coût supplémentaire.

Positions :

- L'AGL demande la mise en place de la **règle des 160** comme étant la règle en matière d'évaluation par QCM, les Standards Setting doivent devenir l'exception et être réglementée.
- L'AGL soutient la mise en place d'une **AG** pour se positionner de manière plus précise sur la question des Standards Setting.